

## **Procès-verbal du Conseil Municipal du 05 mars 2009 à 20H30**

L'an deux mille neuf, le cinq mars, le Conseil Municipal de la Commune de MONTMERLE SUR SAONE s'est réuni en mairie, après convocation légale en date du 27 février 2009, sous la présidence de Monsieur Jean-Christian FORESTIER, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30 et procède à l'appel des conseillers.

### **Etaient présents :**

M. FORESTIER J.C., Maire, M. CAMPION, Mme KALLA, M. ROLLET, M. BOLE-BESANCON Adjoints, M. CHABERT, Mme MARAIS, Mme FERMOSELLE, M. RISPAL, Mme LONG, Mme BONJOUR, Mme VERPLAETSE, M. BERGERY, Mme JEANNIARD, M TIRABOSCHI, Mme PRONE, Mme DESCHER, M. VICALVI, M. CHAVENT, Mme THOMAS, Mme BONNEL, Mme FAVEL, M. LAMURE, M PROST

### **Absents excusés :**

Melle ALTHEN, M PRONE, M BOISSIE,

### **Ont donné un Pouvoir :**

Melle ALTHEN représentée par M. ROLLET  
M. PRONE représenté par Mme PRONE  
M. BOISSIE représenté par M. VICALVI

Mme VERPLAETSE est élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 5 février 2009 est adopté à l'unanimité.

### **N°1. D.I.A.**

Le Conseil prend connaissance des DIA reçues en mairie depuis le précédent conseil municipal :

<b>Bien</b>	<b>Lieu/parcelle</b>	<b>Vendeur</b>	<b>Prix</b>	<b>Acquéreur</b>
Habitation	AD6 Rue des Minimés	M. Daniel PROBOEUF et Mme Catherine GERARD	145 000€	M. Bernard JACQUINOT
Habitation	AH 1050 Rue des Pervenches	M. DUCROUX Vincent et Mme HYVERNAT Delphine	225 000€	M. et Mme STEPHAN

Monsieur le Maire propose de ne pas préempter les DIA présentées. Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

### **N°2. Acquisition à titre gratuit d'une parcelle servant de passage piétonnier**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée la demande de la famille ALTHEN concernant la parcelle AE 466 pour régularisation du droit de passage piétonnier qui représente une emprise d'environ 79m<sup>2</sup> sur ladite parcelle.

Cette parcelle est située 49 rue de Saint-Trivier. Le passage piétonnier permet de relier la rue de Saint-Trivier à l'avenue des Maisons neuves. Il a probablement été mis en place lors de la création du lotissement Bellevue Village (1976).

Monsieur le Maire propose donc au Conseil d'autoriser l'acquisition à titre gratuit par la commune d'une parcelle d'environ 79m<sup>2</sup> à prendre sur la parcelle AE 466, les frais de géomètre et de notaire étant pris en charge par la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

**Décide** d'acquérir à titre gratuit une parcelle d'environ 79m<sup>2</sup> à prendre sur la parcelle AE 466,

**Décide** de prendre en charge les frais de géomètre et de notaire liés à cette acquisition,

Et **autorise** Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires et à signer les actes à intervenir.

### **N°3. Acquisition à titre gratuit de voiries du lotissement « Chantebrune » : modification concernant la parcelle AH791**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la décision d'intégrer dans le domaine public communal les voiries du lotissement « Chantebrune » par délibération n°07/87 du 16 novembre 2007.

Il précise que la commune avait décidé d'acquérir à titre gratuit les voiries et trottoirs appartenant à l'ensemble des propriétaires actuels du lotissement, constituant les parcelles cadastrées sous les numéros suivants : **AH 791** (8m<sup>2</sup>), **AH 796** (405m<sup>2</sup>), **AH 797** (223m<sup>2</sup>) et **AH 799** (90m<sup>2</sup>). Les co-lotis ont conservé la propriété commune de deux parcelles : une parcelle d'espace vert (AH 798) et la parcelle du local poubelle (AH800).

Il informe le Conseil qu'un problème concernant la parcelle AH 791 n'a pas encore permis de signer l'acte notarié d'acquisition. En effet, ainsi que l'en informe Maître RICHARD, par courrier du 18 février 2009, l'un des co-lotis n'est pas propriétaire dans l'indivision de la parcelle cadastrée AH 791, cette parcelle ayant été omise dans le titre de propriété de leur vendeur et ne leur ayant pas été vendue en conséquence. En raison de la forte complication juridique née de cette omission, les propriétaires concernés demandent à la commune de bien vouloir ôter cette parcelle du projet de cession.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

**Décide** de modifier l'accord initial et de retirer la parcelle AH 791 du projet d'acquisition des voiries du lotissement « Chantebrune ».

Et **autorise** Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

### **N°4. Demandes de remise gracieuse de pénalités dues au titre de la taxe d'urbanisme**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L 251 A du Livre des Procédures Fiscales,

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les demandes de remise gracieuse des pénalités appliquées à défaut de paiement à la date d'exigibilité des taxes d'urbanisme. Elles émanent de :

-une société immobilière pour un montant de pénalités de 79€, au motif que la trésorerie de la société ne lui permettait pas de s'acquitter de la taxe d'un montant de 1 694€ avant fin janvier 2009 ;

-un particulier pour un montant de pénalités de 27€ au motif que l'avis d'échéance n'avait pas été reçu concernant le solde dû d'un montant de 548€.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 5 voix défavorables (F. CHAVENT, J. BONNEL, R. LAMURE, P. PROST et M-A. FAVEL), 1 abstention (Mme THOMAS) et 21 voix favorables pour la société immobilière et à l'unanimité pour le particulier,

**Décide** d'accorder la remise gracieuse des pénalités dans ces deux cas.

## **N°5. Budget camping 2009 : opération d'acquisition de 4 mobile home**

Vu l'article L16121-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que le projet d'acquisition de 4 mobile home envisagé en 2008 est en cours de réalisation. Il présente les résultats de la consultation réalisée en procédure adaptée : lot 1 (mobile home) attribué à la société TRIGANO et lot 2 (petits équipements : literie, vaisselle, salon de jardin, micro-onde) déclaré infructueux.

Dans la mesure où aucun engagement juridique (=commande signée) n'a été pris avant le 31 décembre 2008, les crédits votés en 2008 n'ont pas pu être reportés en restes à réaliser. Il convient de prévoir de nouveau les crédits suffisants sur le budget 2009.

Monsieur le Maire propose donc de prévoir les crédits avant le vote du budget qui aura lieu fin mars, afin que les mobile home puissent être installés avant l'ouverture du camping début avril.

M. LAMURE demande s'il y aura un financement prévu. Monsieur le Maire confirme et précise que l'emprunt sera fait sur 5 ans. Monsieur LAMURE demande des précisions sur les intérêts prévus dans la note de présentation du débat budgétaire. Monsieur le Maire répond qu'ils correspondent à une réalisation de l'emprunt en juin et au versement de 6 mois d'intérêts. Il confirme que le remboursement envisagé sera trimestriel.

Madame THOMAS demande pourquoi on n'a pas fait la consultation plus tôt. Elle considère qu'il est dommage de ne pas avoir pu modifier l'appel d'offres faute de temps.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

**Décide** d'autoriser l'opération d'acquisition de mobile home et d'inscrire les dépenses suivantes qui seront reprises au BP 2009 :

Opération 13, achat de mobile home : article 2313, constructions : 52 500€.

## **N°6. Camping : création de deux emplois d'animateurs**

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de renouveler pour l'été 2009 les conventions de mise à disposition de personnel d'animation à passer avec l'organisme Ain Profession Sport et Culture pour le compte du camping. Il précise à l'Assemblée que des crédits seront inscrits au budget primitif camping 2009 pour la rémunération d'une prestation d'animation.

Il propose au Conseil de l'autoriser à signer cette convention pour chacun des agents d'animation qui seront mis à disposition du camping pour en assurer l'animation.

Il propose en outre, au cas où cette association ne parviendrait pas à proposer des candidatures et pour que la commune puisse recruter directement du personnel d'animation, de créer deux emplois saisonniers d'animateurs à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009.

Il précise que le besoin en animateurs pour le camping est au maximum de deux agents par mois pour les deux mois d'été et que le mode de recrutement dépendra du résultat des recherches de candidatures.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

**Approuve** la convention de mise à disposition à passer avec Ain Profession Sport et Culture.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir.

**Dit** que le montant de la dépense est inscrit au budget de l'exercice en cours au compte 6228.

**ET**

**Décide** de créer **2** emplois saisonniers d'animateurs à **temps complet** à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009.

**Dit** que les agents saisonniers seront recrutés et rémunérés sur la base de l'**indice brut 306, indice majoré 297**, échelle des animateurs.

**Décide**, si la nécessité du service l'exige en raison de la période estivale, de faire effectuer des heures complémentaires aux contractuels saisonniers.

**Charge** Monsieur le Maire d'assurer la publicité de vacance de ces emplois auprès du Centre de gestion.

**Autorise** Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour pourvoir à ces emplois et à signer les contrats d'engagement à intervenir.

#### **N°7. Camping : création d'un emploi saisonnier**

Considérant que pour assurer l'accueil et la facturation aux campings tourisme et gens du voyage durant la période d'ouverture des campings ainsi que le nettoyage du local accueil et des mobile home, il y aurait lieu de recruter un deuxième agent (premier emploi créé par délibération du 5 février 2009) afin de pouvoir concilier le cadre légal du code du travail et la nécessité d'assurer un service d'accueil continu sur 7 jours, à répartir entre ces deux agents et le responsable du camping.

Monsieur le Maire indique qu'il convient d'éviter que le responsable réalise autant d'heures supplémentaires que les années antérieures. Il rappelle qu'une partie de ces heures sont compensées par le logement de fonction. Il précise qu'il n'a pas souhaité accepter une augmentation de salaire, car il préfère, compte tenu du risque juridique, maîtriser les heures supplémentaires.

Madame BONNEL indique que la commission tourisme a émis le souhait qu'une des personnes recrutées pour l'accueil du camping parle anglais. Monsieur le Maire confirme

que le recrutement a pris en compte ce critère et qu'une candidate a passé plusieurs années en Angleterre.

Monsieur LAMURE demande si le coût de ce troisième emploi sera compensé en partie sur le salaire du responsable. Monsieur le Maire répond par la négative, car il y a maintien du contrat de travail.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité,

**Décide** de créer 1 emploi saisonnier à **temps complet** à compter du 4 avril 2009.

Dit que l'agent saisonnier sera recruté et rémunéré sur la base de **l'indice brut 297 majoré 290** (adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe) soit au **1er échelon de l'échelle 3**.

**Décide**, si la nécessité du service l'exige en raison de la période estivale, de faire effectuer des heures complémentaires à cet agent saisonnier.

**Charge** Monsieur le Maire d'assurer la publicité de vacance de l'emploi auprès du centre de gestion

**Autorise** Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir à cet emploi et à signer le contrat d'engagement à intervenir.

#### **N°8. Conventions de mise à disposition de moyens techniques et de personnel avec la commune de Genouilleux**

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de signer avec la commune de GENOUILLEUX le même type de conventions qu'avec la communauté de communes pour permettre la mise à disposition ponctuelle de matériel et de fonctionnaires dans certaines opérations exceptionnelles, comme le déneigement, le salage, le balayage des voies et l'évacuation des déblais.

Il propose d'appliquer les tarifs suivants inscrits dans la convention :

Pour le prêt de matériel :  
-tracteur avec lame de déneigement : 33€ de l'heure  
-camion avec saleuse : 33€ de l'heure  
-balayeuse : 60€ de l'heure

Pour la mise à disposition du personnel : remboursement sur facture des sommes engagées pour la rémunération et les charges sociales en fonction des heures effectuées.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

**Approuve** les conventions et les tarifs proposés.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer les conventions avec la commune de Genouilleux.

### **N°9. Convention d'entretien et de maintenance des équipements du camping avec SDEI**

Monsieur CAMPION présente le contrat d'entretien et de maintenance d'équipements du camping municipal (réseau d'assainissement et piscine), approuvé par délibération du 27 mai 2004 et entré en vigueur le 20 juillet 2004 pour une durée de 5 ans, reconductible une fois. Il explique que ce contrat est amené à évoluer compte tenu de la modification à prévoir des installations du camping.

Monsieur le Maire propose de reconduire ce contrat à compter du 20 juillet 2009, pour une durée non définie à ce jour et qui sera fonction de la date du changement des installations du camping. Un nouveau contrat sera proposé après la modification des installations.

Monsieur LAMURE indique que le contrat avec SDEI est assez élevé. Monsieur CAMPION précise que le montant est de 3 800 euros HT. Monsieur LAMURE demande si d'autres sociétés seront consultées, ce qui permettraient de savoir si la SDEI se place bien sur le marché. Monsieur le Maire accepte cette demande et précise qu'une consultation sera effectuée lorsque les équipements auront été modifiés.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

**-Approuve** la reconduction du contrat avec la SDEI pour l'entretien des installations d'assainissement et de la piscine pour une durée maximale de 18 mois tant que les installations du camping n'auront pas été modifiées,

**-Autorise** Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir et à prendre toute décision concernant l'exécution et le respect de ceux-ci,

### **N°10. Demande du SMIDOM d'accès et utilisation des plans cadastraux numérisés**

Le SMIDOM envisage d'acheter le logiciel de système d'information géographique EDICOM.

Avant d'acquérir ce logiciel, il est nécessaire que toutes les communes adhérentes au SMIDOM autorisent le syndicat à consulter leurs plans cadastraux.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

**Autorise** le SMIDOM à consulter les plans cadastraux numérisés de la commune de MONTMERLE SUR SAONE,

**Autorise** le syndicat d'électricité à fournir les plans numérisés au SMIDOM.

**N°11. Installations classées : avis sur la demande d'autorisation présentée par la société AMIENS LOGISTIQUE pour un entrepôt couvert situé à BELLEVILLE**

Vu le Code de l'Environnement,

Vu la nomenclature des installations classées,

Monsieur le Maire présente la demande d'autorisation présentée par la société AMIENS LOGISTIQUE relative à l'exploitation d'un entrepôt couvert à Belleville de 50 000m<sup>2</sup>. Cette activité va générer peu d'emplois et des nuisances compte tenu du nombre important de camions.

Il précise que ce projet est actuellement l'objet d'une enquête publique qui a commencé le 17 février 2009 et doit se terminer le 17 mars 2009.

Il ajoute que la commission urbanisme propose d'émettre un avis favorable.

Monsieur LAMURE demande pourquoi on parle d'installations classées. Monsieur le Maire répond que l'entreprise a des conditions d'exploitation qui nécessitent le respect de normes et l'avis de différents organismes comme la DRIRE.

Madame MARAIS demande si on connaît l'avis de la commune de BELLEVILLE. Monsieur le Maire répond que Belleville est favorable.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

**Emet un avis favorable** au dossier de la société AMIENS LOGISTIQUE

**N°12. Conseil de la communauté de communes Montmerle 3 Rivières : présentation du compte rendu de la séance du 24 février 2009**

Monsieur le Maire présente le compte rendu du Conseil communautaire du 24 février 2009 qui a porté sur les points suivants :

- Débat d'orientation budgétaire 2009
- Vente d'un lot Visionis à GUEREINS
- Signature d'une convention de stage en milieu professionnel
- Demande de subvention au titre de la dotation globale d'équipement
- Compte rendu des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant : marché public de services pour le contrat d'entretien de l'autolaveuse

**N°13. Bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières 2008**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la commune sur son territoire pendant l'exercice budgétaire de l'année 2008, retracé par le compte administratif auquel ce bilan sera annexé.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**Approuve** le bilan des acquisitions et cessions réalisées pendant l'année 2008 :

1) Acquisitions :

•parcelles AB 646 (2000m<sup>2</sup>), AC 974 (1631m<sup>2</sup>), AB 663 (4462m<sup>2</sup>), AC 778 (1962m<sup>2</sup>), AB 650 (1025m<sup>2</sup>), AB 657 (655m<sup>2</sup>), AC 804 (903m<sup>2</sup>), AC 770 (1503m<sup>2</sup>), AB 484 (200m<sup>2</sup>), AC 767 (345m<sup>2</sup>), AC 799 (142m<sup>2</sup>), AC 806 (23m<sup>2</sup>), AB 660 (86m<sup>2</sup>), AC 784 (236m<sup>2</sup>), AC 805 (108m<sup>2</sup>), AB 654 (163m<sup>2</sup>), et AC 774 (187m<sup>2</sup>), acquises à titre gratuit à l'association syndicale libre du lotissement « Les Clairières », pour intégration des voiries du lotissement dans le domaine public communal.

•parcelles AC n°811 d'une superficie de 2 094m<sup>2</sup> et AC n°810 d'une superficie de 80m<sup>2</sup>, acquises à titre gratuit à l'association syndicale libre du lotissement « Le Clos des Cariats I », pour intégration des voiries du lotissement dans le domaine public communal.

•parcelle AD n°212, d'une superficie de 350m<sup>2</sup>, située 1 rue de Saint-Trivier, acquise à la société RINAUDO et Fils, par exercice du droit de préemption pour un montant de 200 000€, en vue de la démolition du bâtiment pour permettre la réalisation d'un parking de centre-ville.

•parcelle AD n°343, d'une superficie de 655m<sup>2</sup>, située 28 et 30 rue de Lyon, acquise à Madame et Monsieur Pierre CALLEN, par exercice du droit de préemption pour un montant de 120 000€, en vue de réaliser des logements sociaux collectifs.

2) Cessions : Néant

**N°14. Budgets commune et camping 2008 : vote des comptes administratifs et affectation des résultats**

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2008 de la commune. Il donne quelques détails concernant les dépenses d'entretien de terrains (élagage, terrains de foot) et d'entretien de bâtiments (notamment la maintenance de l'école et 3 dépenses exceptionnelles : réparation des installations électriques chapelle et tour des Minimes pour 6 700 euros, réfection de la toiture du tennis pour 10 800 euros, rénovation de la toiture de la tour des Minimes pour 7 300 euros).

Monsieur LAMURE évoque l'entretien des voies et réseaux pour indiquer que ce poste de dépenses augmente régulièrement depuis plusieurs années et demande si des réalisations n'auraient pas pu être prévues en investissement. Monsieur le Maire répond que ce poste comprend notamment l'entretien de l'éclairage public. Monsieur LAMURE confirme qu'avec la reprise des lotissements cette charge augmente.

Monsieur le Maire donne des précisions sur les dépenses de l'opération illuminations, il précise qu'une partie de la somme prévue en investissement sera payée en fonctionnement (pose et dépose des illuminations).

Monsieur LAMURE apporte des précisions sur les recettes de fonctionnement qu'on ne retrouvera pas en 2009 : reprise sur la provision qui avait été constituée pour le dossier

FLAMENCOURT et subvention halte garderie. Monsieur le Maire ajoute que la subvention au camping n'a pas été versée en 2008.

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2008 du camping. Concernant les dépenses d'électricité, il précise que l'électricité du foot, du tennis et des archers est payée sur le compteur du camping et qu'un relevé est effectué pour essayer de faire passer sur le budget de la commune les dépenses qui ne concernent pas le camping. Monsieur LAMURE précise qu'il faudrait alors également prendre en compte le salaire du personnel municipal qui intervient au camping pour l'entretien des espaces verts. Monsieur le Maire confirme qu'en comptabilité analytique cela aurait dû effectivement être pris en compte depuis des années.

Monsieur LAMURE précise que les honoraires non dépensés avaient été prévus pour réaliser une étude sur le devenir du camping et notamment son évolution vers une gestion déléguée.

Monsieur LAMURE évoque le différentiel entre la vente des mobile home (40 000 euros réalisés en 2008) et le nouvel investissement (52 500 euros prévus sur le budget 2009). Monsieur le Maire répond que la surprise a effectivement été grande à l'ouverture des plis de constater la forte augmentation des prix.

Monsieur le Maire quitte la salle momentanément et Monsieur CAMPION, Premier Adjoint, prend la présidence de l'Assemblée pour procéder à la délibération sur les comptes administratifs Commune et Camping de l'exercice 2008.

**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les 2 comptes administratifs 2008, conformes aux comptes de gestion de la trésorerie : Commune et Camping.**

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance et remercie les services administratifs de la commune, notamment Fabrice TOURILLIER, qui a assuré l'intérim du secrétariat général pendant de longs mois et Corinne DELORME, depuis son retour, pour le travail effectué et la qualité des informations transmises.

#### **Budget commune : Affectation des résultats**

Vu les résultats de l'exercice 2008 faisant apparaître un **excédent cumulé** de clôture de fonctionnement de **1 078 713.42 €** et un **déficit** d'investissement de **710 541.97 €** (dépense article 001).

Considérant les restes à réaliser **dépenses** dont le montant s'élève à **112 311 €** et les restes à réaliser **recettes** dont le montant s'élève à **11 700 €**,  
Constate un besoin de financement de **811 152.97 €**,

Décide d'affecter à l'article 1068 du Budget Primitif 2009 pour la couverture du besoin de financement la somme de **811 152.97 €** provenant de l'excédent de fonctionnement, et de reporter le solde en fonctionnement (recette article 002) : **267 560.45 €**.

#### **Budget camping : Affectation des résultats**

Vu les résultats de l'exercice 2008 faisant apparaître un **excédent cumulé** de fonctionnement de **32 723.02 €** et un **déficit** d'investissement de **6 139.06 €** (dépense article 001).

Considérant l'absence de restes à réaliser,  
Constate un besoin de financement de **6 139.06 €**,

Décide d'affecter à l'article 1068 du Budget Primitif 2009 la somme de **6 139.06€**,  
provenant de l'excédent de fonctionnement, et de reporter le solde en fonctionnement  
(recette article 002) : **26 583.96 €**.

Monsieur le Maire remercie le Conseil municipal pour l'unanimité qui a présidé au vote des  
comptes administratifs.

### **N°15. Débat d'Orientations Budgétaires**

Monsieur le Maire présente la note d'information qui a été transmise avec la convocation.

Il présente le contexte économique général.

Il évoque le projet de réforme des collectivités territoriales centré autour de deux niveaux :  
intercommunalités et régions.

Il présente la situation financière de la commune en commentant les tableaux d'évolution  
des grands postes de dépenses et de recettes de 2003 à 2008, l'évolution des taux  
d'imposition qui sont à un niveau élevé. Monsieur le Maire proposera de ne pas les  
augmenter. Monsieur LAMURE rappelle qu'il est aussi possible de les diminuer. Monsieur  
le Maire poursuit sa présentation avec l'évolution de l'endettement et de la capacité  
d'autofinancement.

Il présente la situation financière du camping et termine avec l'endettement cumulé  
commune et camping : 655 euros de dette par habitant en 2008.

Il présente les perspectives pour 2009, en commentant le chiffrage du disponible pour les  
investissements, tant pour la commune que pour le camping. Ce chiffrage prévoit  
notamment une subvention de 75 000 euros de la commune sur le budget du camping. Le  
montant disponible pour les investissements de la commune est de 534 739 euros, déduction  
faite de deux opérations déjà votées par délibération (informatique du groupe scolaire et  
rond point de la route départementale).

Monsieur LAMURE demande pourquoi on prévoit 100 000 euros de dépenses imprévues en  
fonctionnement au lieu de 50 000 euros habituellement. Monsieur le Maire répond qu'il  
s'agit d'une démarche de précaution.

Monsieur le Maire présente également les documents remis en début de séance : état des  
prêts garantis par la commune et état de la dette sur 20 ans. Il commente le détail des projets  
nouveaux proposés pour 2009 qui s'élèvent à un montant total de 910 435 euros.

Les projets de la commission travaux estimés à un total de 689 360 euros comprennent :  
-la création du parking 1 rue de Saint-Trivier, pour une première tranche de travaux (suite à  
la demande de Monsieur LAMURE, Monsieur le Maire précise que l'enrobé sera prévu  
dans un second temps),

- les travaux d'aménagement de la mairie qui comprennent notamment la mise en place de la rampe handicapée et de portes électriques, le double vitrage et l'isolation, le rafraîchissement de la chambre du stagiaire,
- le cimetière avec la réfection des portails et l'aménagement du colombarium,
- la création de la voie nouvelle devant l'école,
- la mise en place d'un parcours de santé au champ de foire,
- l'arrosage automatique partiel pour le fleurissement,
- une étude de faisabilité pour la fermeture du marché couvert,
- des travaux de mise en conformité et une étude concernant la maison rue des Minimés,
- la porte de l'église,
- les travaux de voirie, pour 245 500 euros, qui concernent la rue des Minimés, l'allée de l'Ile, le haut du chemin du Peleu, les trottoirs du chemin des garennes (même si la commune n'a pas la maîtrise foncière car certains riverains sont propriétaires de la route) et du chemin vert (voie dangereuse compte tenu de l'absence de trottoirs),
- 2 bacs dégraisseurs pour la cantine et la salle des fêtes,
- la réfection des perrés de la Batellerie et de la Plage
- étude hydrologique concernant les eaux de ruissellement de l'avenue du Thiollet.

La commission affaires sociales et jeunesse envisage l'achat de deux défibrillateurs et l'aménagement d'un cyber espace pour 23 000 euros.

La commission tourisme, festivités, culture, camping envisage l'achat d'une estrade et la réfection de la façade de la maison Guillon pour 24 000 euros. Une mission de pré-faisabilité pour la création d'un port de plaisance est évaluée à 15 000 euros. La deuxième partie du projet des illuminations est proposée pour 7 000 euros.

La commission commerce, artisanat, emploi et économie propose la mise en place de 4 panneaux d'information pour 4 400 euros.

La commission sports, associations et sécurité prévoit comme chaque année des dépenses de fonctionnement (subventions aux associations, entretien des terrains de foot, etc). La mise en place d'un cinémomètre radar pour 2 400 euros est envisagée, ainsi que pour 23 000 euros la télésurveillance sur les quais de Saône qui comprend une dizaine de caméras. Madame BONJOUR indique qu'il y a aussi présence de voitures suspectes au city park. Monsieur le Maire répond que la télésurveillance commence dans un premier temps avec les quais. Enfin, la fermeture des quais nécessite la mise en place de barrières sur le chemin de halage pour un budget prévisionnel de 15 500 euros.

La commission urbanisme prévoit une dépense de 40 000 euros pour la mission de transformation du POS en PLU, compensée par 11 145 euros de subvention du conseil Général et de la Préfecture.

Pour les écoles, un budget global de plus de 10 000 euros est réparti entre le sou des écoles pour deux matériels (congélateur et cuiseur), l'école maternelle et l'école élémentaire pour leurs besoins en matériel et mobilier divers, y compris une enveloppe de 3 500 euros pour la création d'une classe à l'école élémentaire qui a été confirmée aujourd'hui.

La commission communication prévoit un budget de fonctionnement de 12 000 euros pour le bulletin municipal, le site internet et l'édition d'un guide.

Un budget de 50 000 euros est proposé pour les services techniques et de 700 euros pour la bibliothèque.

La police municipale prévoit des dépenses d'investissement pour 5 200 euros (dont une enseigne lumineuse pour le local et une rampe pour le véhicule) et des dépenses de fonctionnement pour 4 600 euros (comprenant des panneaux de signalisation et des miroirs).

Monsieur le Maire remercie Monsieur LAMURE d'avoir communiqué aux membres de l'Assemblée trois histogrammes représentatifs des dépenses de la commune entre 2002 et 2008.

### **Informations du Maire**

-Dans un courrier adressé à l'attention du conseil municipal, Monsieur ALLOUARD regrette que le chemin de la chapelle n'apparaisse sur aucune carte. Monsieur le Maire indique que, pour la carte qui apparaît sur le site internet, une mise à jour a été demandée à YUKULELE.

-Monsieur le Maire présente le rapport d'activité 2008 de la bibliothèque.

-Monsieur le Maire transmet les remerciements de l'enseignante et des élèves de la classe de neige qui s'est rendue à Notre Dame du Pré du 19 au 23 janvier 2009.

-Le Président de la communauté de communes informe le conseil de la possibilité d'utiliser le complexe Visiosport en cas d'intempéries.

-Le marquage des sentiers de randonnées doit être complété.

-8 mars à 11h30 : verre de l'amitié du comité de fleurissement à l'occasion de la brocante

-14 mars, 10 à 12h : Monsieur Claude SECONDI, auteur de livres pour jeunesse, viendra présenter et signer son livre « les douze pirouettes de Teddy », préfacé et illustré par Mick MICHEYL qui sera également présente.

-18<sup>ème</sup> édition du handi raid nautique pour handicapés, qui fera escale à Montmerle entre le 21 et le 26 juin.

-19 mars 2009 à 11h15 : commémoration de l'anniversaire du cessez le feu en Algérie

- Lettre d'un particulier de Belleville qui s'inquiète de l'état et de la dégradation des berges de la Saône.

### **Rapport des Commissions**

-Commission affaires sociales et jeunesse :

Madame KALLA évoque le café mémoire itinérant qui est destiné aux personnes concernées par la maladie d'alzheimer afin de constituer un petit réseau.

-Commission travaux, environnement :

Monsieur CAMPION présente les gros travaux en cours en partant du sud :

-future station de Lurcy,

-création des dalles pour installer les mobile home,

-enlèvement depuis quelques jours de la grue qui a œuvré pour les travaux d'extension de la maison de retraite,

-renouvellement du réseau d'eau potable rue de Lyon en trois tranches de travaux,

-les travaux du rond point de Griffailles devraient débuter mi-mars et durer trois mois.

-Commission tourisme, camping, festivités, culture :

Monsieur ROLLET évoque l'ouverture du camping avec deux nouvelles hôtesses d'accueil. La commission s'est réunie sur le projet de la foire et se réunira de nouveau le 18 mars pour affiner la préparation de la foire.

-Commission sport, associations, sécurité :

Monsieur BOLE-BESANCON évoque les points traités par la commission réunie la veille et qui seront présentés plus en détail par la suite, notamment les travaux à venir, la réglementation de la salle des fêtes, l'aménagement du champ de foire, le parcours de la fête des conscrits, une étude sur l'implantation des terrasses, la sécurisation de l'école avec la création de la nouvelle voie.

La commission cimetièrre se réunit le 10 mars pour finaliser le règlement du cimetière qui pourra être présenté au conseil municipal d'avril.

Une réunion du syndicat intercommunal sportif du lycée du Val de Saône a eu lieu : Monsieur BERGERY en fait le compte rendu.

La société SES qui réalise l'entretien du terrain de foot va réaliser, avec l'accord de la commune, le 13 mars une démonstration de leurs équipements et techniques sur les abords des terrains de Montmerle.

A Lurcy, le dimanche 29 mars est organisée une chasse aux œufs.

### **Tour de table**

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à prendre la parole.

Madame FERMOSELLE demande la date du prochain conseil municipal : Monsieur le Maire répond que ce sera le 30 ou le 31 mars.

Madame THOMAS demande au Maire de faire l'effort d'envoyer les convocations et compte rendus du conseil municipal sous format papier pour ceux qui le demandent. Monsieur le Maire rappelle que ce sont les termes du mail d'accompagnement.

Madame THOMAS demande dans le cadre du débat budgétaire des précisions sur le local rue des Minimés et le projet de cyber espace. Elle pense qu'il est prématuré de prévoir ce projet.

Madame FAVEL fait remarquer que le débat budgétaire n'a pas été lancé. Elle demande qui a décidé des projets proposés sachant que la commission travaux n'a pas été réunie. Monsieur CAMPION reconnaît que la commission n'a pas été convoquée et précise que les travaux inscrits sont ceux qui ont été recensés tout au long de l'année.

Monsieur PROST indique que la commission associations sports et sécurité n'a pas été saisie du projet de télésurveillance dans le cadre de la préparation du budget 2009 et demande des précisions sur le projet. Monsieur le Maire répond que tout est inclus dans le chiffrage et que la maintenance est évaluée à 1 000 euros. Monsieur PROST demande ce qu'on attend de la télésurveillance : prévention ou élucidation des actes de délinquance. Monsieur le Maire répond que ces deux objectifs sont souhaités. Monsieur PROST ajoute avoir connaissance d'un rapport, émanant du Sénat et rendu public en décembre 2008, qui indique que ce type de dispositif n'est pas efficace en matière de prévention.

Monsieur LAMURE demande si les agents de police feront aussi des heures de surveillance le soir en heures supplémentaires. Monsieur le Maire répond que les plages horaires en soirée seront prévues dans le planning du service.

Monsieur BERGERY évoque l'évolution de la délinquance qui justifie le besoin en télésurveillance. Ce point fait débat parmi les membres de l'Assemblée.

Monsieur CHAVENT précise que personne ne s'est opposé au principe des caméras de surveillance. Monsieur LAMURE ajoute que c'est le montant qui fait débat et le rapport coût efficacité.

Monsieur LAMURE craint que le cinémomètre ne serve plutôt à encourager les records de vitesse, ce qui s'est produit dans d'autres communes.

Madame BONNEL souhaite recevoir les convocations et compte rendus sous format papier.

Monsieur CHAVENT fait la même remarque.

Madame PRONE demande ce qu'il est prévu pour le bassin du parc de la batellerie. Monsieur le Maire répond que le bassin sera remis en eau. Madame PRONE évoque un système de brumisateur.

Monsieur le Maire présente les anniversaires du mois de mars : Béatrice FERMOSELLE, David BOISSIE et Bénédicte DESCHER

Monsieur le Maire lève la séance à 0h20.